

# Avis public



Canada  
Province de Québec

À la population de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, avis public est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que lors d'une séance ordinaire du conseil, tenue à 19 h 30 le 26 novembre 2008, au 630, rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes, le règlement numéro 2008-11-59 a été adopté.

Le règlement numéro 2008-11-59 modifie le règlement numéro 2007-06-49 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Chenaux situé au 630, rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes ou au bureau des municipalités de son territoire, soit :

Batiscan	Saint-Luc-de-Vincennes
Champlain	Saint-Maurice
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Saint-Narcisse
Sainte-Anne-de-la-Pérade	Saint-Prosper
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Saint-Stanislas

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce vingt-troisième jour du mois de décembre deux mille huit (23 décembre 2008).

**Pierre St-Onge**  
secrétaire-trésorier  
MRC des Chenaux  
630, rue Principale  
Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0